

La_Rochelle_002.jpg



TABLE.

Deniers de l'entree des Maire, Escheuins & Pairs. 3
 ment & forme d'election du Maire. Reglemens faits à
 l'establissement de la Commune pour autoriser la Ju-
 stice du Maire. Punition rigoureuse des iniures faites
 au Maire. Maire soumis à la Jurisdiction du Corps.
 Celebrité des obseques des Maires.

*Temps à considerer en la concession des Prinileges,
 faite à la Rochelle.*

Prinileges accordez aux Rochelois par Louys VIII. 52

*Roy de France, lors de la reduction de ladite ville
 en son obeysance l'an 1224. & confirmation de
 ses successeurs iusques à l'an 1372.* 53

Serment du Roy Louys VIII. Raïsons de la reduction
 de la Rochelle par Louys VIII. Refus d'hommage pour
 la Guyenne. Armee en Guyenne. Siege de la Rochelle.
 Elle se rend. Du son enuoyé pour de l'argent. Prinileges
 de S. Louys 1227. Exemptions de peages. Serment du
 Roy par Procureur. Prinileges pour Alfonse frere de S.
 Louys. Iustice politique confirmee aux Escheuins en
 1282. Exemption du droit deu pour le mariage de la
 sœur & niepce du Roy en 1324.

*Du Traité de Bretigny fait l'an 1360. portant de-
 laiissement de la Rochelle aux Anglois, executé
 en 1361.* 68

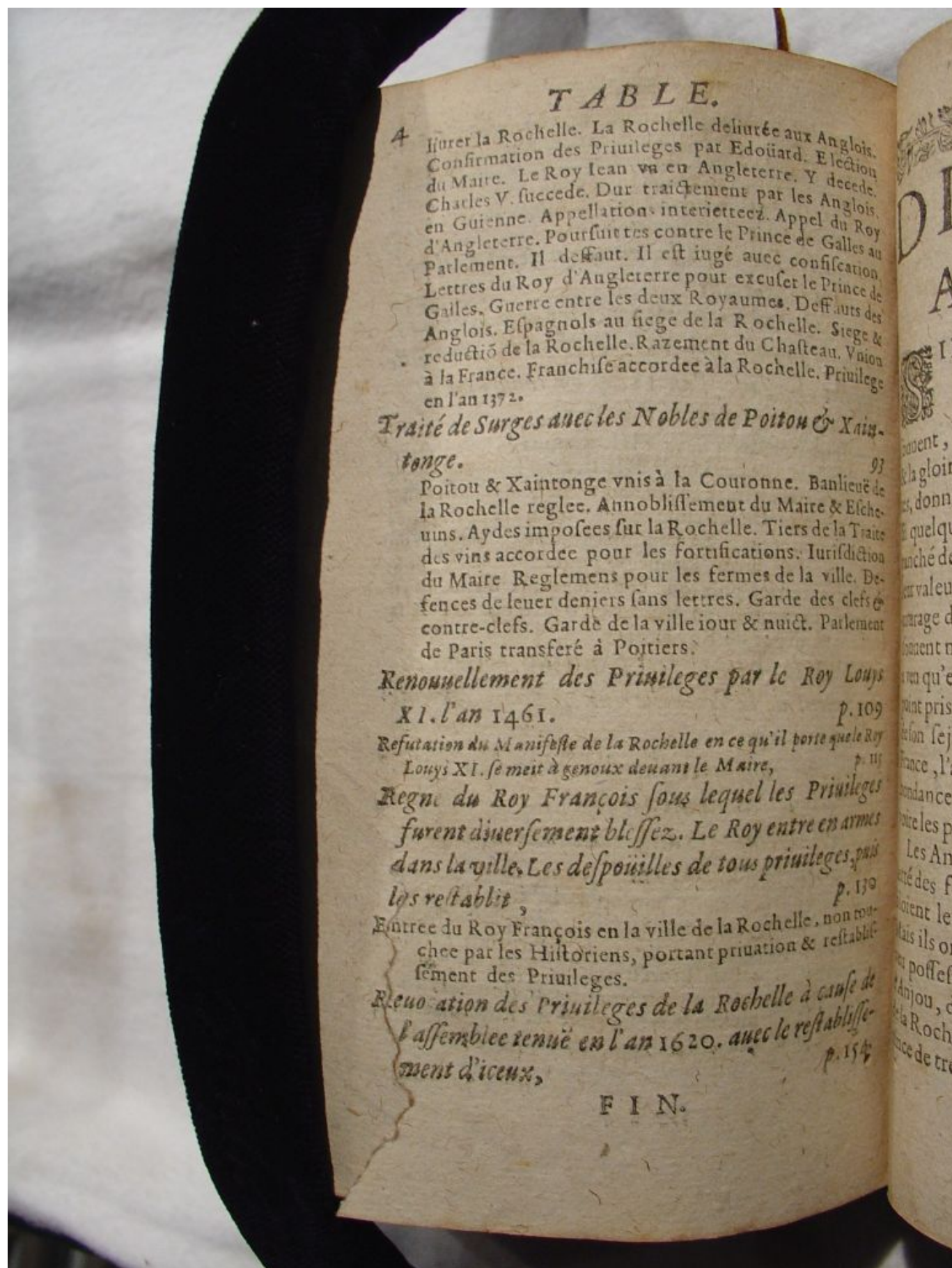
La Guyenne confisque sur l'Anglois l'an 1370.

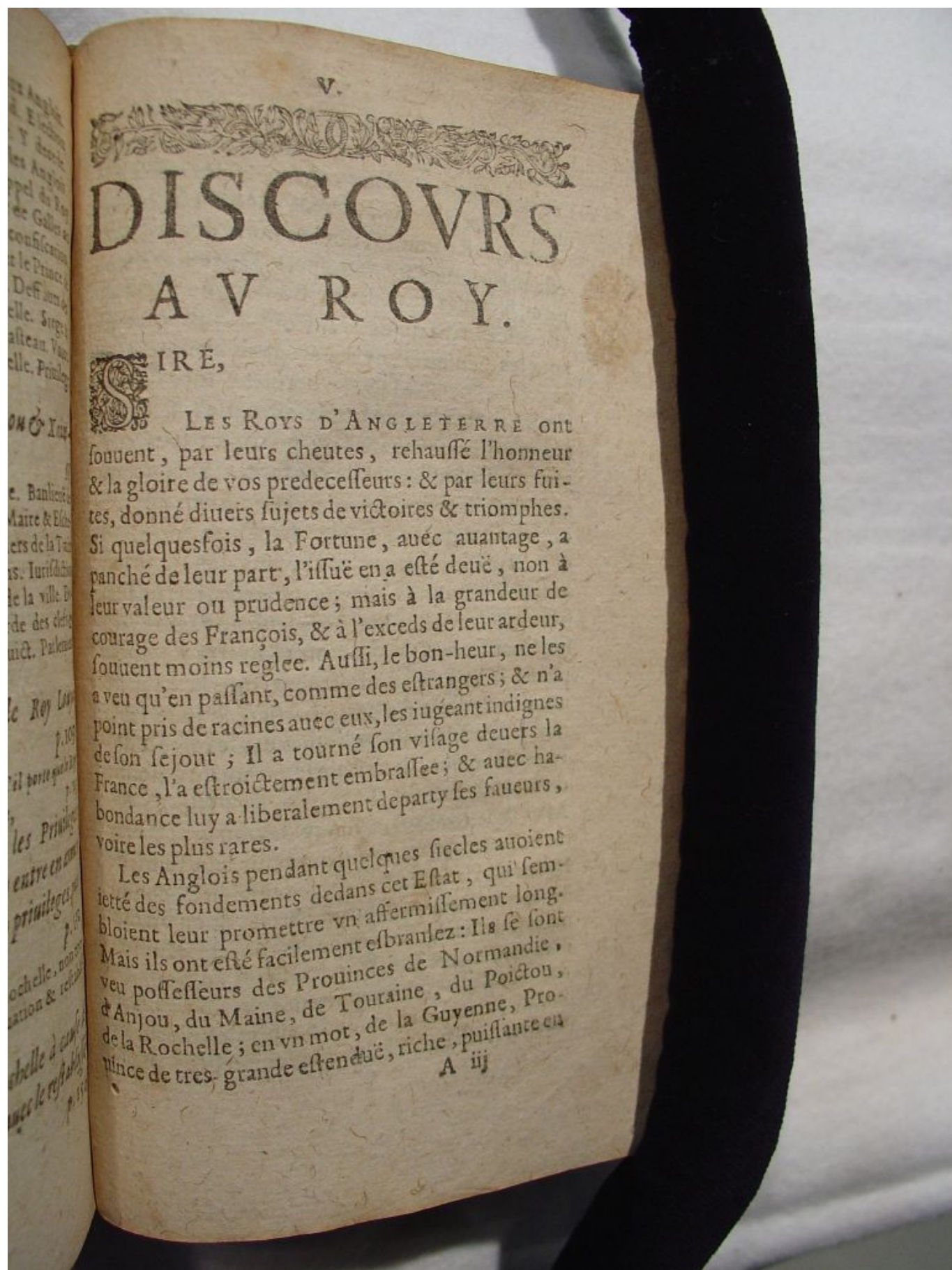
*La Rochelle reconquise par force sur les Anglois
 l'an 1372. Prinileges accordez à la Rochelle par le*

Roy Charles V. l'an 1372.

Ran-
 Prison du Roy Jean. Transport de la Rochelle. Ran-
 çon du Roy Confirmation des Prinileges de la Rochelle.
 nonobstant le transport. Vnion du fief d'Aunis. Exem-
 ptions des franc fiefs. Protestation des Rochelois con-
 tre l'Anglois. Patentés pour inuestir l'Anglois de la Ro-
 chelle. Delivrance du Roy. Le Frere du Roy baillé en
 ostage pour la reduction de la Rochelle. Delay pour de-

La_Rochelle_004.jpg



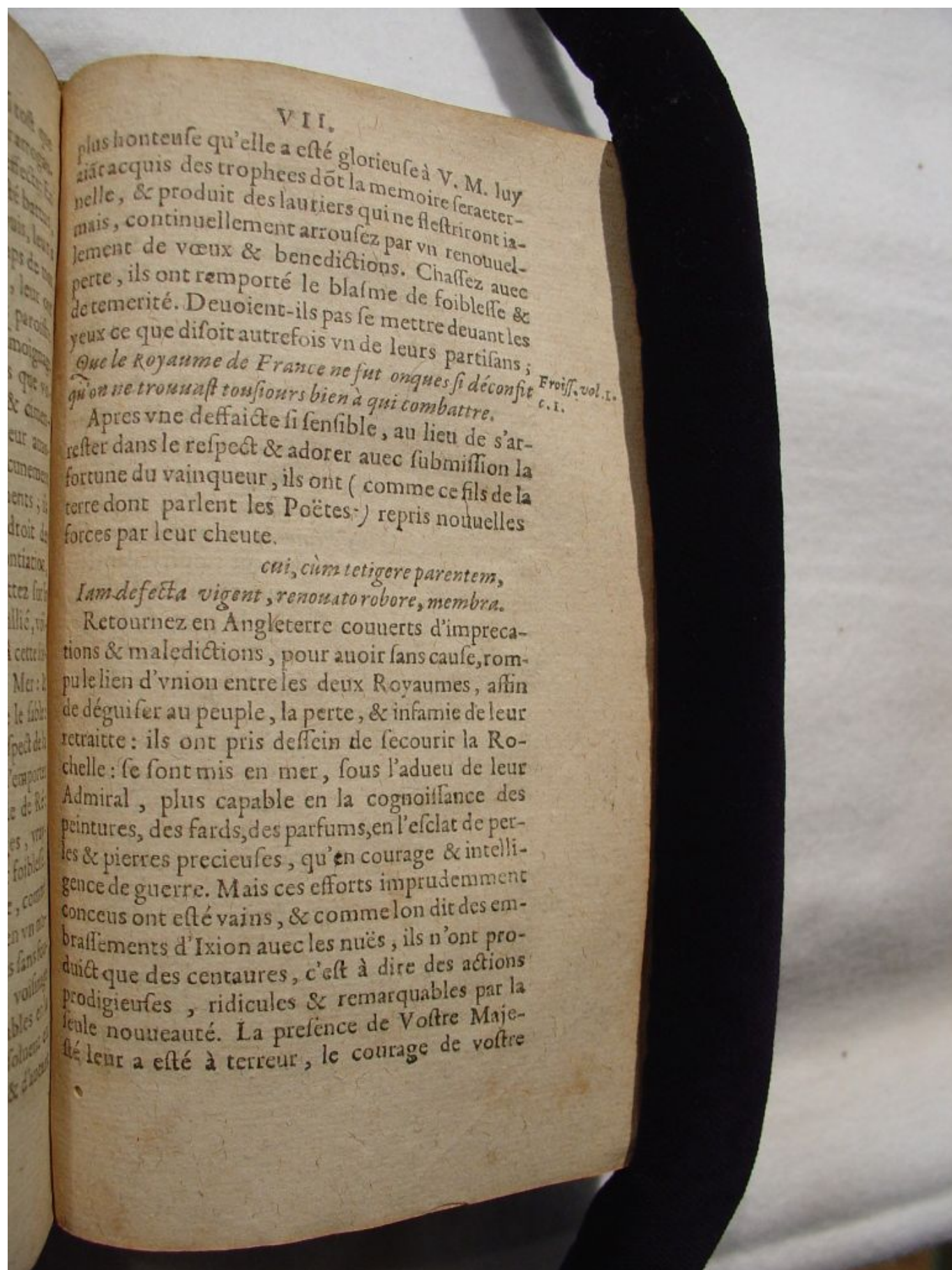


La_Rochelle_006.jpg

V I.

nombre d'hommes, & de villes. Mais si tost que nos Roys se sont resolus de chastier leur arrogance, & insolence, le desir a esté suiuy des effectz: En vn moment, ils sont descheus; ils ont esté battus, chassés du Royaume, dont le nom, depuis, leur a esté en estonnement & respect. Du temps de nos peres, les villes de Calais & Boulogne, leur ont esté ostées, sans qu'ils ayent osé depuis paroistre pour les recouurer, ny rendre aucun tesmoignage de ressentiment. Mais l'an dernier, lors que vostre Majesté a estimé la paix affermie, & cimentée, par alliances nouvelles: prenans à leur avantage l'affoiblissement de vos forces, aucunement espuisées, dans les precedents mouuements; ils ont violé ce qu'il y a de plus saint au droit des gens. Sans sujet, sans plainte, sans denontiation, ils se sont, comme vents non preueus, iettez sur la frontiere de Vostre Majesté, leur amy, allié, voisin, beau-frere. Que pent-on adjoûter à cette impiété? Il n'y a rien si impetueux que la Mer: & neantmoins elle n'a autre barriere que le sable: n'oultre-passe iamais ses bornes par le respect de la terre, sa voisine. Ils s'estoient promis d'emporter d'emblee le fort saint Martin, en l'Isle de Ré: Mais ils le trouuerent mûny de courages, vraiment François, trop puissants pour leur foiblesse. Ils ont esté en cete entreprise temeraire, comme des torrents qui naissent avec bruit, & en vn moment se desseichent: comme des tōnerres sans foudre; comme ces fruiçts qui naissent au voisinage de Sodome, beaux en apparence, agreables en la surface; mais touchez de la main se resoluent en cendre. Aussi l'issuë leur a esté funeste, & d'autant

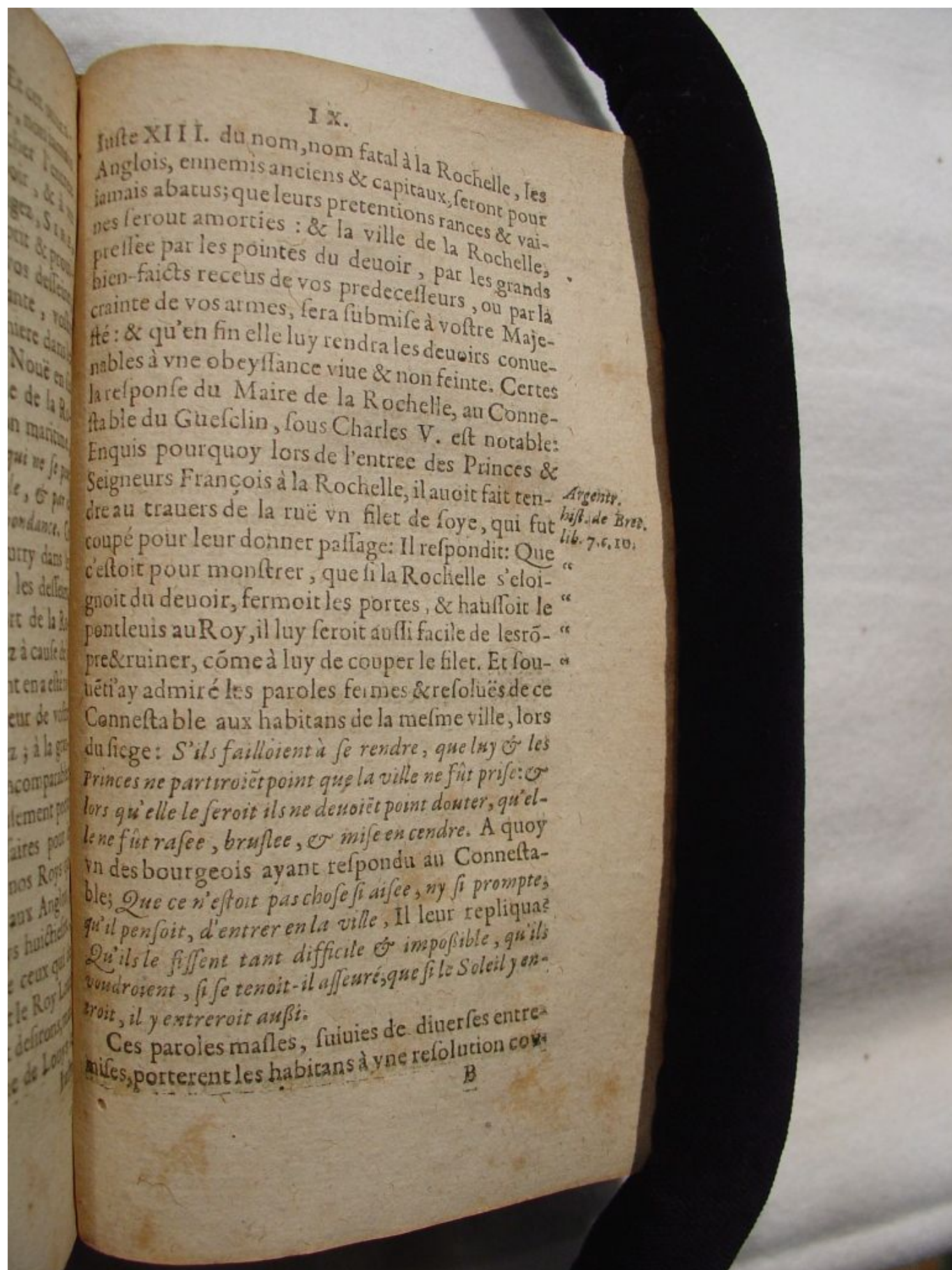
La_Rochelle_007.jpg



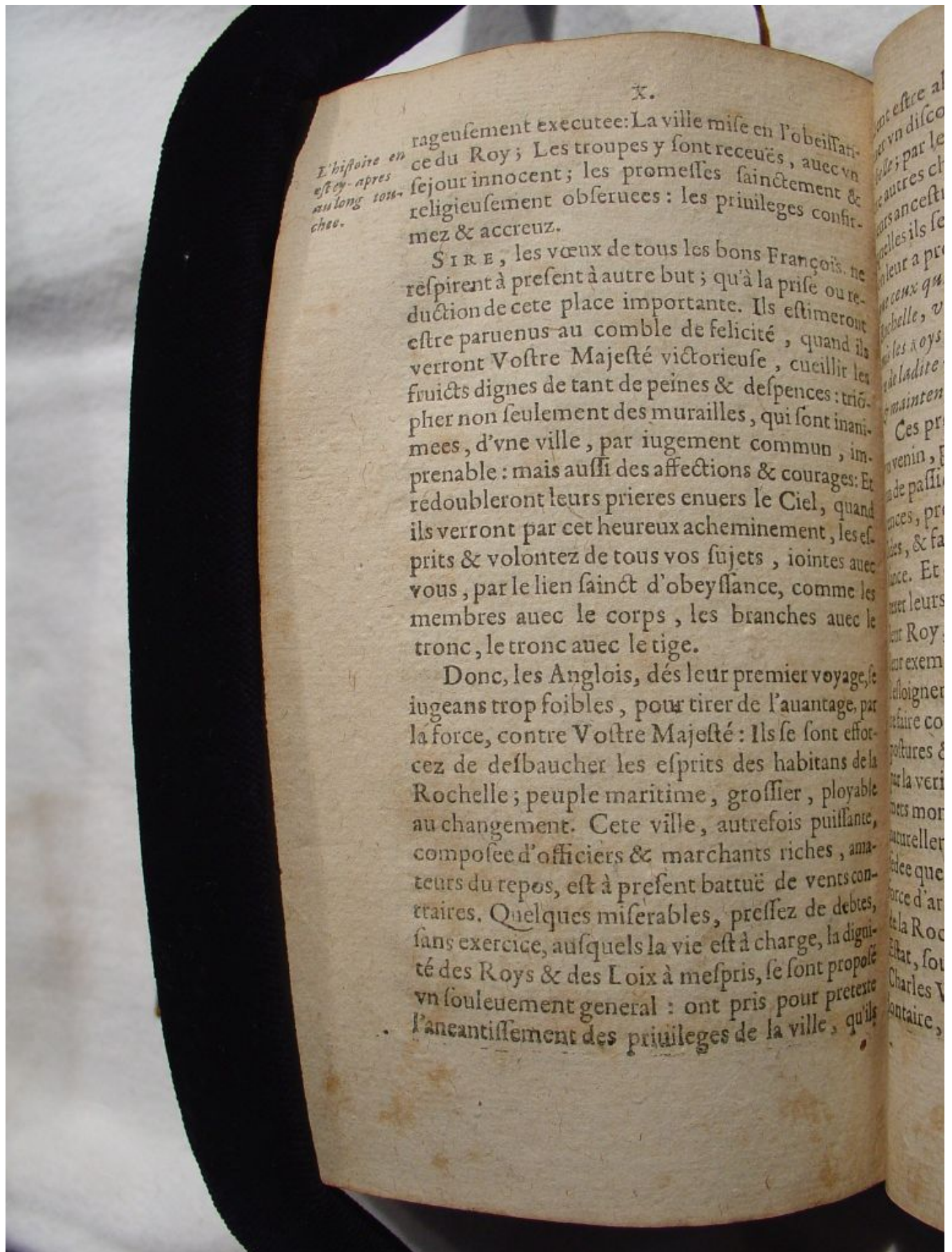
La_Rochelle_008.jpg

VIII.

Noblesse leur a esté à etonnement : Et cet ouvrage surmontant toute pensée humaine, non iamais attenté par nos peres, pour retrencher l'entree aux vaisseaux, les a porté au desespoir, & à un eslongnement honteux. Ils sont obligez, SIRE, de recognoistre & confesser que l'esprit & providence diuine, instruit & conduit vos desseins; conure & deffend de sa main puissante, vostre personne, & guide vos pas par sa lumiere dans les tenebres plus espaisies. Le sieur de la Nouë en ses discours imprimez, parlant de la ville de la Rochelle, la louë à cause de sa situation maritime, *qui est une voye, dit-il, & une porte qui ne se peut fermer, qu'avec une dépense indicible, & par où toutes provisions luy viennent en abondance.* Ce grand personnage, longuement nourry dans les troubles de ce Royaume, auoit veu les desseins, souvent entamez pour fermer le port de la Rochelle, mais non suivis, non executez à cause de la peine & despence. L'accomplissement en a esté reserué par vn iugement secret, à l'heur de vostre Regne signalé de toutes prosperitez; à la grandeur de vostre courage, vigilance incomparable: & à vostre naturel liberal, vigoureusement porté à tous excès de despences necessaires pour le bien de son Estat. Le premier de nos Roys qui conquist la Rochelle, & l'arracha aux Anglois, pour la ioindre à cet Estat, fut Louys huictiesme, pere du Roy saint Louys, l'un de ceux qui depuis, luy departit plus de graces, fut le Roy Louis onzième, Et nous: non seulement desirons, mais nous promettons que sous le Regne de Louys le Juste



La_Rochelle_010.jpg



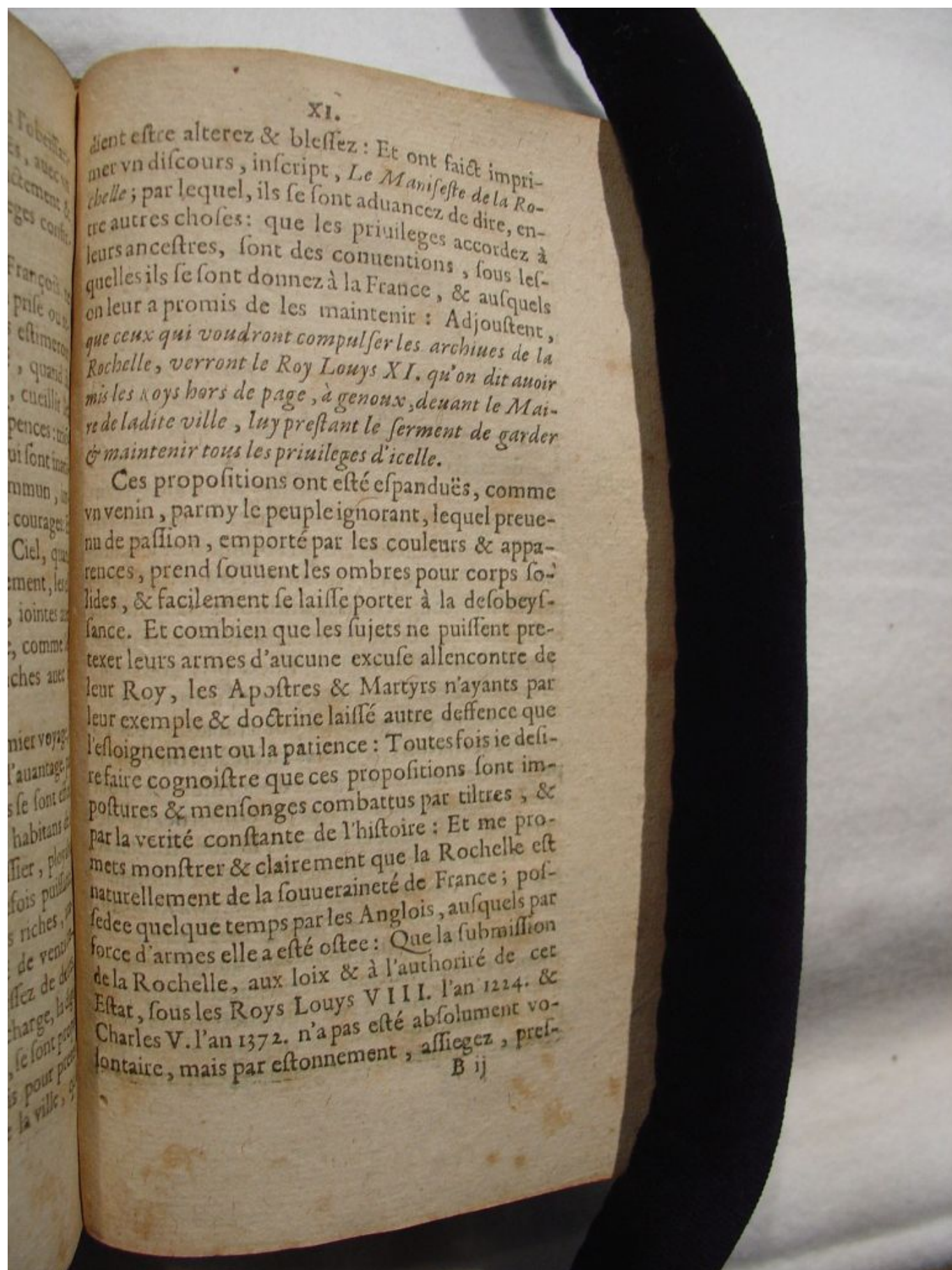


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan